

Barème des honoraires

Transaction

Honoraires charges acquéreurs maximum sur le net vendeur

Inférieur à 50 000 €	4 000 € TTC*
De 50 001€ à 100 000 €	8,00% TTC*
De 100 001€ à 150 000 €	7,00% TTC*
De 150 001€ à 200 000 €	6,00% TTC*
De 200 001€ à 300 000 €	5,50% TTC*
De 300 001€ à 500 000 €	5,00% TTC*
De 500 001€ à 600 000 €	4,50% TTC*
600 001 € et plus	4,00% TTC*

*Ce pourcentage donné peut varier selon le taux de TVA appliqué

Location d'Habitation

Les honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail

Fixé par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014

(Frais qui ne pourront pas excéder 8 €/m² de la surface louée pour le preneur)

10 % TTC* du loyer brut annuel.

(Frais partagé : ½ propriétaire, ½ preneur)

Les honoraires d'état des lieux d'entrée

Fixé par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014

(Frais qui ne pourront pas excéder 3 €/m² de la surface louée pour le preneur)

4 % TTC* du loyer brut annuel.

(Frais partagé : ½ propriétaire, ½ preneur)

Location professionnelle

Les honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail

10 % TTC* du loyer brut annuel.

(Frais au preneur)

Les honoraires d'état des lieux d'entrée

4 % TTC* du loyer brut annuel.

(Frais partagé : ½ propriétaire, ½ preneur)



Gestion Locative

Charge bailleur

Les honoraires hors assurance loyer impayé

7.50 % TTC* sur les quittancements (loyer, taxe, charges et régularisation de charges réellement encaissés)

Les honoraires avec assurance loyer impayé

10 % TTC* sur les quittancements (loyer, taxe, charges et régularisation de charges réellement encaissés)

**Ce pourcentage donné peut varier selon le taux de TVA appliqué.*